

## I- le baccalauréat 2005 dans l'académie de Rennes : faits et chiffres

- L'académie de Rennes, habituée à des taux de réussite qui la place en tête du palmarès national, **dépasse cette année la barre des 30 000 candidats** inscrits à la session de juin 2005.

### Les candidats en chiffres

baccalauréat général	16 208	3,76 % de plus qu'en 2004
baccalauréat technologique	9 233	1,12 % de moins qu'en 2004
<b>baccalauréat professionnel</b>	5 522	5,68 % de plus qu'en 2004
<b>soit un total de</b> toutes séries confondues	<b>30 963</b>	<b>2,58 % de plus qu'en 2004</b>

Le diplôme du baccalauréat général représente à lui seul plus de la moitié des inscrits qui se répartissent cette année comme suit : **5203 candidats en série ES, 2871 en série L, 8134 en série S.**

Depuis sa création en 1808, il a été complété par les deux autres baccalauréats : le baccalauréat technologique en 1968 (1/3 des candidats) et le baccalauréat professionnel en 1985 (18 % des candidats).

- **1021 candidats libres** sont inscrits pour la session 2005 (3,3 % des effectifs) : 352 en bac général + 357 en bac technologique + 312 en bac professionnel

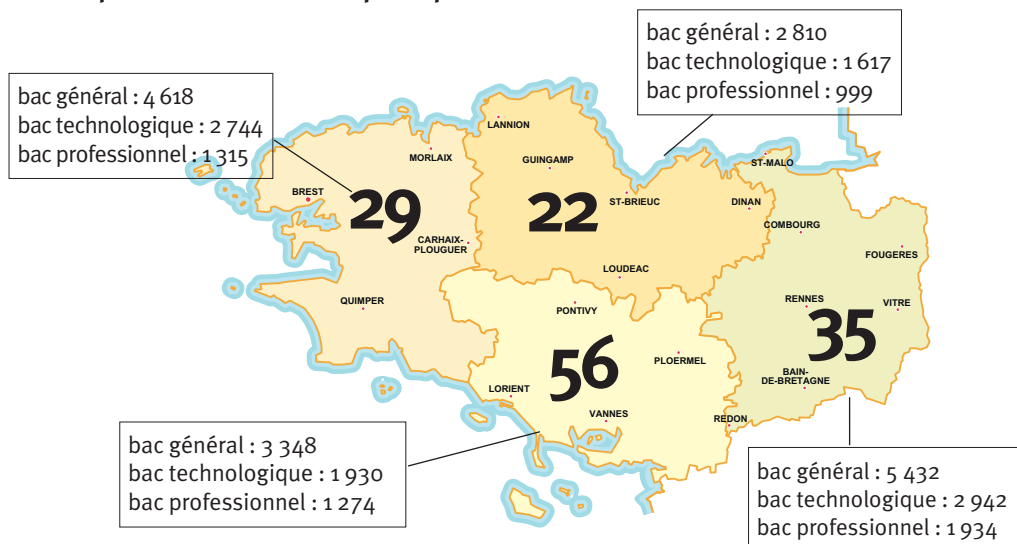
- Les filles et les garçons restent inégalement répartis même si le rééquilibrage se poursuit :

	filles	garçons
bac général	9 378 (57,9 %)	6 830 (42,1 %)
bac technologique	4 720 (51,1 %)	4 513 (48,9 %)
bac professionnel	2 002 (36,25 %)	3 520 (63,75 %)

- Le plus jeune candidat à se présenter à l'examen est un garçon de **14 ans** (série S). La candidate la plus âgée a **55 ans** (série L Arts).

- Les épreuves sont organisées dans **71 centres d'examens** pour les baccalauréats généraux et technologiques **et 51** pour le baccalauréat professionnel. D'autre part, l'académie mobilise **5087 correcteurs**.

- **Répartition des candidats par département**



**Infos bac 2004**  
Pour davantage d'informations  
sur les **résultats 2004**,  
numéro spécial de **Zoom**  
(juillet 2004) à consulter sur :  
<http://www.ac-rennes.fr/publica/zoom/bzoom2k.htm>

## II- Le calendrier des épreuves du baccalauréat

### Pour les élèves de première

#### ■ Épreuves écrites anticipées

(français pour toutes les séries, mathématiques-informatique pour la série L, enseignement scientifique pour les séries L et ES)

- Baccalauréat général : 9 et 10 juin 2005 (16769 candidats de 1<sup>ère</sup>)
- Baccalauréat technologique : 10 juin 2005 après-midi (8907 candidats de 1<sup>ère</sup>)

#### ■ Épreuves orales anticipées

(français pour toutes les séries, histoire-géographie pour les baccalauréats technologiques)

- Baccalauréat général : du 6 au 23 juin 2005
- Baccalauréat technologique : du 1<sup>er</sup> au 22 juin 2005

### Pour les élèves de terminale

#### ■ Épreuves écrites obligatoires du baccalauréat

##### Session normale

- Baccalauréat général : 9, 10, 15, 16, 17 juin 2005
- Baccalauréat technologique : 9, 10, 17, 20 et 21 juin 2005
- Baccalauréat professionnel : du 20 au 24 juin 2005

#### ■ Calendrier des épreuves orales obligatoires du baccalauréat

##### Groupe I

- Baccalauréat général\* : du 20 au 28 juin 2005
- Baccalauréat technologique\* : du 21 au 27 juin 2005
- Baccalauréat professionnel : du 2 au 28 juin 2005

\* des épreuves orales facultatives se déroulent dès le 23 mai 2005

#### ■ Les résultats

- Séries L, ES, S : lundi 4 juillet 2005 à partir de 21 h
- Baccalauréat technologique : lundi 4 juillet 2005 à partir de 8 h
- Baccalauréat professionnel : mardi 5 juillet 2005 à partir de 21 h

#### ■ Épreuves orales, Groupe II (candidats admissibles)

- Baccalauréat général : 7 et 8 juillet 2005
- Baccalauréat technologique : 5 et 6 juillet 2005

Délibération des jurys et affichage des résultats au fur et à mesure.

### Session de remplacement

Réservée aux candidats inscrits à la session normale qui n'auront pu s'y présenter **pour des raisons de force majeure dûment constatées**, cette session se déroulera aux dates suivantes :

- Épreuves écrites terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique : du 5 au 9 septembre 2005
- Épreuves écrites anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique : du 5 au 9 septembre 2005
- Épreuves écrites du baccalauréat professionnel : du 19 au 23 septembre 2005

Épreuve de  
philosophie :  
jeudi 9 juin 2005

Résultats  
du bac sur :  
[www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr)

### III – Quelques nouveautés du baccalauréat 2005

#### ■ Cinq adaptations sont à signaler pour la session 2005 de l'examen

- En série littéraire (L) : Les élèves peuvent désormais choisir les mathématiques comme enseignement de spécialité. L'épreuve écrite dure 3 heures et a un coefficient 3. L'épreuve facultative de mathématiques est supprimée.
- En série scientifique (S) : modification de l'épreuve de sciences de la vie et de la Terre qui dorénavant prend en compte l'évaluation obligatoire des capacités expérimentales.
- Dans les trois séries L, S et ES : entrée en application d'une nouvelle définition de l'épreuve d'histoire-géographie, discipline concernée par la mise en œuvre du nouveau programme en classe terminale.
- En séries sciences médico-sociales (SMS) et sciences et technologies tertiaires (STT) : suppression de l'épreuve facultative de "prise rapide de la parole".
- Dans les trois séries générales et dans les séries technologiques : modification de l'épreuve obligatoire d'EPS présentée en examen ponctuel terminal. La liste des couples d'activités support de l'épreuve devient nationale et est donc la même pour toutes les académies.

#### ■ Les travaux personnels encadrés : pris en compte au baccalauréat

Les travaux personnels encadrés (TPE) sont supprimés en classe de terminale mais maintenus en classe de première.

- **Baccalauréat 2005** : cette mesure n'a pas concerné les élèves actuellement en terminale, qui avaient commencé les TPE en première et ont pu les poursuivre cette année. Pour le baccalauréat 2005, il n'y a donc aucun changement.
- **Baccalauréat 2006** : le gouvernement a demandé à ce sujet l'avis du conseil national de la vie lycéenne (CNVL), qui vient de rendre public sa position. Pour les élèves actuellement en classe de première, le CNVL s'est prononcé pour une procédure transitoire de notation. Le candidat va choisir, à l'inscription au baccalauréat, une des disciplines d'appui de son TPE de première. Les points au dessus de la moyenne obtenus dans cette discipline lors des épreuves terminales du baccalauréat seront ajoutés au total avec un coefficient 2. Ainsi, tous les lycéens candidats au baccalauréat pourront valoriser leur investissement dans les TPE.
- **Baccalauréat 2007** : l'évaluation des TPE sera prise en compte au baccalauréat de la même façon que les TPE effectués en terminale l'étaient jusque-là.

#### ■ Les résultats du Bac par SMS

Le rectorat de l'académie de Rennes a souhaité mettre en place un service de diffusion des résultats d'examens et de concours par SMS (Short Message Service).

Pour ce faire, il s'associe avec Ouest France et Le Télégramme pour mettre à disposition le numéro court « **61013** ».

Il suffira donc au candidat souhaitant obtenir son résultat au baccalauréat par ce nouveau moyen de communication, d'envoyer un SMS au numéro 61013 avec le **code RENNES** suivi de son **numéro de matricule** (10 caractères commençant par M...).

Le numéro de matricule est le numéro du candidat inscrit sur la convocation.

Un SMS contenant le résultat sera envoyé en retour.

(1,50 euro : coût moyen constaté hors coût SMS)

Innovation session 2005

**IV- Questions les plus fréquemment posées****1. Les calculatrices sont-elles autorisées ?**

Toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, sont autorisées ou non, selon les matières, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

- Le candidat n'a le droit d'utiliser qu'une seule machine sauf défaillance.
- Les échanges de machines entre les candidats sont strictement interdits.
- La mention "usage de la calculatrice autorisé ou non autorisé" est portée sur chaque sujet.

**2. Que se passe-t-il si l'élève ne peut pas se présenter aux épreuves ?**

- En cas de retard de l'élève : aucun délai n'est accordé, sauf cas de force majeure, et après avis du chef de centre.
- Maladie de l'élève : il est autorisé à composer en septembre.
- Les cas de force majeure : maladie, accident, décès dans la famille, sportifs de haut niveau, militaires en manœuvre, maternité, candidat passant un autre examen aux mêmes dates. Le candidat est autorisé à composer en septembre, sur **l'intégralité** des épreuves.  
(voir page 2/6 : session de remplacement)

**3. Une procédure spéciale est-elle prévue pour les lycéens handicapés ?**

- Un aménagement est accordé au candidat pour les épreuves écrites et/ou orales sur présentation d'une attestation médicale adressée à la division des examens et concours par la Commission départementale de l'éducation spécialisée auprès de chaque inspection académique (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale).
- Les candidats déficients auditifs sont dispensés à leur demande d'épreuves de langues vivantes autres que la langue vivante 1.

**4. Le candidat est-il exclu en cas de fraude ?**

- S'il y a fraude, (utilisation de documents ou de matériels non autorisés, substitution de personne) des sanctions sont prises par la section disciplinaire du conseil de l'Université (décret du 13 juillet 1995).  
Le candidat continue à composer sauf en cas de troubles ou de substitution de personne.
- 4 cas de fraudes ont fait l'objet d'une procédure disciplinaire en 2004.

**5. Quelles sont les conditions d'accès aux copies ?**

- Le candidat peut demander communication de sa copie dès la publication des résultats définitifs et pendant un an.
- La consultation d'une copie ne peut entraîner une remise en cause de la note obtenue ou du résultat final de l'examen, sauf en cas d'erreur matérielle. La souveraineté du jury est la garantie de son indépendance.

**Attention !**  
**Pas de téléphone portable**  
durant les épreuves,  
tout moyen de communication  
étant interdit.

#### IV- Questions les plus fréquemment posées (suite)

##### 6. Comment se prépare le baccalauréat ?

Tandis que débute la session 2005 du baccalauréat, se prépare déjà, dans les coulisses, la session 2006 de l'examen.

De longs mois de préparation sont nécessaires pour l'organisation du baccalauréat dont la **responsabilité** incombe, d'une part, à l'**administration centrale du Ministère** et aux **corps d'inspection de l'Éducation nationale**, et d'autre part, aux **divisions des examens et concours** (DEXACO) implantées au sein de chaque académie.

##### L'administration centrale :

- Élabore les textes réglementaires qui définissent le contenu de chacun des baccalauréats et les différentes modalités d'épreuves (durée, coefficient, nature...).
- Répartit la charge de l'élaboration des sujets entre les académies, dès le printemps de l'année qui précède l'examen.
- Fixe le calendrier national des sessions.
- Délègue les crédits nécessaires aux examens.

##### L'inspection générale de l'Éducation nationale et l'inspection pédagogique :

- Les membres de l'inspection générale de l'Éducation nationale sont réglementairement responsables devant le ministre de la qualité des sujets du baccalauréat.
- Au niveau académique, les inspecteurs pédagogiques jouent un rôle important d'animation et de conseil tout au long de l'organisation de la session. Ceux-ci contribuent notamment à la désignation des concepteurs de sujets et des membres des jurys.

##### Les services académiques sont chargés de :

- L'élaboration et la réception des sujets dont la responsabilité leur a été confiée par le ministre.
- La duplication, le stockage puis la répartition entre les centres d'examens de l'ensemble des sujets de la session.
- L'organisation de la campagne d'inscription des candidats.
- La fixation du calendrier des épreuves orales et pratiques dans l'académie.
- La désignation des centres d'examens et la répartition des candidats entre ces centres.
- La constitution des différents jurys.
- La convocation des enseignants et des candidats.
- La gestion informatique des différentes opérations liées à l'examen.
- L'édition des diplômes.
- La gestion du contentieux.
- La conservation des copies pendant les douze mois qui suivent la session.

## IV- Questions les plus fréquemment posées (suite)

## 7. Qui est le chef de centre ?

Le chef de centre d'examens est généralement le chef d'établissement qui accueille les candidats, assisté dans ses tâches d'un ou plusieurs adjoints.

Le chef de centre d'examens a différentes responsabilités :

- Stockage des sujets dans les jours précédant l'épreuve.
- Préparation des locaux et répartition des candidats à l'intérieur des salles.
- Organisation de la surveillance par des membres du personnel enseignant et d'éducation.
- Responsabilité de l'accueil des candidats et du bon déroulement des épreuves.
- Responsabilité de la distribution des sujets et de la répartition des copies entre les correcteurs.
- Organisation du secrétariat des jurys.
- Organisation des épreuves du second groupe.
- Remise des relevés de notes aux candidats.
- Gestion du contentieux pendant la session.

Dans l'académie de Rennes, il existe 71 centres d'examens pour les baccalauréats généraux et technologiques et 51 pour les baccalauréats professionnels.

## 8. Qui élabore les sujets ?

Pour chaque matière, les sujets sont élaborés par une commission composée d'inspecteurs généraux, d'inspecteurs pédagogiques et d'enseignants.

Le **cobayage** permet de tester les sujets en reproduisant les conditions d'examen.

L'**académie de Rennes** a mis au point :

- 66 sujets d'épreuves écrites dans 7 disciplines différentes pour les baccalauréats généraux, technologiques et professionnels, ce pour des centres d'examens situés aussi bien en France métropolitaine, qu'en outre-mer ou à l'étranger.
- Une centaine de sujets d'épreuves pratiques et des sujets d'épreuves orales pour certaines matières.

## 9. Les jurys tiennent-ils compte des livrets scolaires ?

- Les jurys doivent systématiquement, lors des délibérations, consulter le livret scolaire et le prendre en compte, particulièrement dans les cas où les écarts entre les notes obtenues à l'examen et celles de l'année scolaire sont importants. L'examen du livret scolaire peut conduire au relèvement des notes, jamais à leur abaissement.
- Aucun candidat ayant fourni un livret scolaire ou de formation ne peut être ajourné sans que le jury n'ait examiné ce document.

## 10. Comment sont attribuées les mentions ?

- **Assez bien** Pour tout candidat ayant obtenu une moyenne au moins égale à 12 et inférieure à 14
- **Bien** Pour tout candidat ayant obtenu une moyenne au moins égale à 14 et inférieure à 16
- **Très bien** Pour tout candidat ayant obtenu une moyenne au moins égale à 16

En 2004, l'académie de Rennes a remis **441 mentions très bien**, 2262 mentions bien, 7920 mentions assez bien.

**Le baccalauréat,  
une logistique académique  
impressionnante !**

+ de 200 000 copies à corriger  
par + de 5000 correcteurs  
sur + de 500 sujets différents  
soit + de 2, 5 millions de pages  
imprimées par les ser-  
vices de reprographie  
du rectorat  
et + de 12 tonnes de papier